

MAVIE MADE IN CANADA

Qu'est-ce que le « Made in Canada »?

Ma diète « Made in Canada »

Durée : 6 min 19 s

La vidéo est disponible sur francolab.ca

TRANSCRIPTION

« Qu'est-ce que le *Made in Canada*? »

« Made in Canada ». Trois mots en apparence bien simple qui dictent ma vie au cours de cette expérience. Pour m'assurer de partir sur de bonnes bases, il faut d'abord comprendre ce que ça veut dire. Une petite visite sur le site du bureau de la concurrence qui relève d'Industries Canada nous apprend qu'il n'y a pas une, mais deux indications : le « Produit du Canada » et le « Fait au Canada ». Pour qu'un bien soit considéré un « Produit du Canada », il faut que la quasi-totalité, soit 98 % ou plus des coûts directs de production ou de fabrication aient été engagés au pays. L'indication « Fait au Canada » est moins exigeante. Il suffit qu'au moins 51 % des coûts directs de production ou de fabrication aient été engagés aux pays.

Ah oui. Dans les deux cas, la dernière transformation substantielle doit aussi avoir eu lieu à l'intérieur de nos frontières. Confus? Moi aussi, j'étais un peu mêlé. C'est pourquoi j'ai demandé de l'aide au professeur de management Yan Cimon.

« Ben, imaginez-vous par exemple un sofa haut de gamme que vous achèteriez dans votre boutique, votre designer préféré, qui comporterait du bois canadien, une mousse fabriquée au Canada et du cuir de l'Ouest ou du cuir d'ailleurs au Canada, ben là, on serait dans un produit du Canada parce que la vaste majorité, donc dans ce cas-ci, 98 % ou plus des coûts reliés à cet objet-là viennent de main-d'œuvre et d'intrants du Canada.

Si vous aviez par exemple, bon, du bois qui vient d'Indonésie, de la mousse chinoise, avec un peu de bois canadien, et du tissu qui vient d'un peu partout ailleurs incluant peut-être un peu de tissu canadien. Si vous avez plus que 51, 51 % pardon, ou plus de tissu, de main-d'œuvre et d'intrants,

ben là, vous avez un sofa qui est « Fait au Canada ». Parce que la dernière transformation substantielle, donc l'assemblage du bois, de la mousse, du tissu, a été faite au Canada. »

Durant ma quête, je vais privilégier le plus possible les produits du Canada, mais je m'autorise aussi à acheter des biens qui sont faits au Canada. En théorie, c'est donc clair. Mais en pratique, ça se complique. Les fabricants peuvent écrire bien d'autres variations sur les étiquettes. Retournons voir le professeur.

« En fait, les fabricants qui font du « Made in Canada » ne sont pas tenus de l'indiquer. Sauf que si ces fabricants-là décident d'indiquer une appellation canadienne, eh bien ils doivent le faire de la façon la plus précise possible, de la façon la plus juste possible, pour ne pas nous induire en erreur, nous, les consommateurs ou le public en général. Pour expliquer, dans le fond, quelle étape de la production, quelle étape du processus est véritablement canadienne. »

Et voilà, vous pouvez maintenant comme moi, vous amuser à déchiffrer les étiquettes. Bon magasinage!

« Ma diète *Made in Canada* »

Manger 100 % canadien, c'est un des aspects les plus complexes de ma quête. Un défi de tous les jours, trois fois par jour. Mon premier réflexe a été de me tourner vers le local. Mais le local, c'est quoi? À la base, c'est un aliment qui n'a pas trop voyagé entre son lieu de production et son lieu de consommation, mais la définition actuelle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est plutôt surprenante.

Est « local », tout aliment produit dans la province ou le territoire où il est vendu, ou vendu dans un rayon de 50 kilomètres à l'extérieur de la province ou du territoire d'origine. Une pêche cultivée à Niagara et mangée à Thunder Bay est donc considérée « locale », malgré les 1 500 kilomètres qui séparent les deux endroits.

Cela dit, on voit bien rarement le mot local inscrit sur l'emballage. Bien souvent, l'origine du produit n'est pas précisée. Par exemple, ça dit « fait pour telle ou telle compagnie », avec une adresse canadienne, sans plus de détails.

L'Agence canadienne des inspections des aliments a dit vouloir faire le ménage là-dedans, mais en attendant, je ne peux me fier qu'à deux allégations officielles.

Les aliments qui sont des « produits du Canada » et ceux qui sont « fabriqués au Canada ».

Par exemple, une tarte faite de farine de blé canadien, de beurre, de pommes et de miel d'ici sera un produit du Canada. Même si on a ajouté un soupçon de cannelle indonésienne. De façon générale, les fruits, les légumes et les légumineuses cultivés ici, la viande et les poissons élevés ou pêchés sur notre territoire, ainsi que les produits laitiers faits de lait canadien sont tous considérés comme des produits canadiens.

Quand je fais mon épicerie, j'essaie d'acheter que ces produits-là. Mais dans certains cas, je dois me rabattre sur des aliments fabriqués au Canada. Par exemple, si on prend du blé français, des tomates américaines et du fromage italien et qu'on transforme ces ingrédients ici au pays pour en faire une pizza, alors c'est une pizza « fabriquée au Canada ».

J'ai demandé à Sylvain Charlebois, une sommité en matière d'agroalimentaire, ce qu'il pensait de ces définitions.

« Les règles sont claires et ambiguës en même temps. Parce que, évidemment, la préoccupation première c'est la sécurisation alimentaire. On veut pas appliquer une loi trop rigide qui pénaliserait les consommateurs. Parce que, si demain matin, on oblige les Canadiens à devenir des puristes au niveau de l'achat local, notre alimentation coûterait probablement, moi je dirais, entre 30 et 35 % plus cher.

Alors, on veut pas pénaliser les Canadiens, alors c'est pour ça qu'il y a quand même une flexibilité dans la loi, par rapport à comment, définissons, comment on définit un produit canadien. »

Est-ce que ça veut dire que j'ai droit au sucre de République dominicaine raffiné au Canada, au poisson thaïlandais mis en conserve au Canada, ou encore au café éthiopien torréfié au Canada?

« Si on suit l'esprit de la loi, oui. Mais si on veut devenir puriste, non. »

Pas facile de devenir un puriste 100 % canadien. Surtout que 80 % des aliments qu'on consomme au pays sont importés. Alors je dis byebye aux café, sucre, bananes et agrumes. Je vais devoir me rabattre sur des alternatives canadiennes. Comme cette tisane faite à partir de plantes indigènes.

FIN.